NOTE DE PRÉSENTATION DU DCE

Accord-cadre relatif aux infrastructures réseaux et services associés
2609_AOO_INFRA_RESEAUX

Cette note facilite la lecture et la préparation des offres. Elle ne modifie pas les pièces de la consultation. En cas d'écart, les stipulations du DCE et leur ordre de priorité contractuel prévalent.

1. Objet de la consultation

La CAIH lance un appel d'offres ouvert en vue de conclure six accords-cadres mono-attributaires à bons de commande, sans minimum et avec un maximum, pour une durée de quatre ans.

Cette note concerne particulièrement les 4 premiers lots.

La consultation couvre la fourniture, l'intégration et la maintenance de matériels et solutions de réseaux informatiques sécurisés, la supervision et l'analyse des réseaux, ainsi que des prestations d'expertise technique indépendante et d'intervention urgente.

Les bénéficiaires sont les membres actuels et à venir de la CAIH, notamment les établissements de santé et structures de coopération, implantés en France métropolitaine et dans les DROM.

2. Architecture générale du DCE

Le dossier doit être lu selon une logique en trois niveaux :

- Les pièces communes : règlement de la consultation, CCAP, CCTP commun et CRT des exigences communes.
- Les pièces propres au lot : acte d'engagement, CCTP, CRT, BPU et étude de cas du lot concerné.
- Les pièces justificatives du candidat : mémoire et réponses techniques, preuves constructeurs ou éditeurs, certifications, catalogues, engagements et annexes.

Le CCTP commun fixe notamment les exigences transverses, les principes de maintenance, les garanties, les niveaux de service, les délais, la gouvernance, le reporting, la réversibilité et les règles communes de présentation de l'offre. Le CCTP de chaque lot précise le périmètre et les exigences techniques propres au lot.

3. Présentation synthétique des lots

Lot	Intitulé	Logique de lecture
1	Réseau Essentiel	Socle complet des fournitures et services réseau.
2	Réseau Avancé	Reprend intégralement le lot 1 et ajoute les exigences Avancées.
3	Sécurité Réseau Essentiel	Socle complet des solutions et services de sécurité réseau.
4	Sécurité Réseau Avancé	Reprend intégralement le lot 3 et ajoute les exigences Avancées.
5	Supervision et analyse de réseaux	Solutions, intégration, exploitation, support et maintenance associés.
6	Expertise technique indépendante et intervention urgente	Prestations d'investigation, diagnostic et urgence.

Point essentiel : les lots 2 et 4 ne sont pas des extensions optionnelles. Une offre au lot 2 doit couvrir tout le socle du lot 1, et une offre au lot 4 tout le socle du lot 3. Les BPU du socle et du niveau Avancé doivent être intégralement renseignés, sans modification de structure.

4. Exclusivité entre les niveaux Essentiel et Avancé

Un candidat peut répondre aux deux lots d'une même famille, mais un même opérateur économique ne peut pas être titulaire simultanément des lots 1 et 2, ni des lots 3 et 4.

- Si un même candidat est classé premier aux lots 1 et 2, le lot 2 lui est attribué en priorité ; le lot 1 revient au candidat suivant, sous réserve de la régularité et de l'acceptabilité de son offre.
- La même règle s'applique aux lots 3 et 4, avec priorité au lot 4.

5. Parcours de lecture recommandé

1. Lire le règlement de la consultation : Identifier le lot visé, les règles de candidature, les pièces obligatoires, les critères de jugement, les modalités de dépôt et les règles d'exclusivité.

2. Lire le CCTP commun : Repérer les obligations transverses, en particulier la maintenance, les niveaux de service, la livraison, les garanties, le reporting, la réversibilité et les exigences communes.

3. Lire le CCTP du lot : Identifier le périmètre technique, le nombre de solutions attendu, les exigences minimales, les prestations, les livrables et les références de prix.

4. Renseigner le CRT : Répondre de façon concise, ligne par ligne, avec un niveau de conformité clairement indiqué, une explication autonome, les éventuels limites et prérequis, ainsi que des preuves précisément référencées.

5. Renseigner le BPU : Compléter toutes les lignes obligatoires sans modifier la structure. Une cellule vide ne vaut ni gratuité ni engagement.

6. Traiter l'étude de cas : Décrire la solution, la méthodologie et les moyens, puis chiffrer exclusivement avec les prix du BPU. L'étude de cas tient lieu de DQE.

7. Effectuer le contrôle final : Vérifier la cohérence entre CCTP, CRT, BPU, étude de cas, mémoire, preuves, catalogues et engagements de service.

6. Comment répondre aux exigences techniques

Les candidats doivent formuler des réponses concises, précises et directement exploitables.

Les références portées dans les CCTP et reprises dans les CRT servent à assurer la traçabilité et la comparaison homogène des offres. Pour chaque exigence, le candidat doit fournir une réponse précise, autonome et vérifiable.

- Identifier clairement la solution, le produit, le service ou la prestation concernés.
- Indiquer le niveau de conformité : conforme, partiellement conforme ou non conforme.
- Expliquer concrètement comment l'exigence est satisfaite.
- Déclarer les prérequis, dépendances, limites, exclusions, écarts et réserves.
- Référencer les preuves par nom de document, page et paragraphe.
- Indiquer la ligne du BPU lorsqu'une incidence financière existe.

Une simple mention « conforme », « oui » ou « inclus », ou un renvoi général vers un catalogue, un site internet ou une documentation commerciale, peut être considéré comme insuffisamment étayé.

7. Règles financières et études de cas

Le BPU contient les prix contractuels. Les études de cas constituent l'unique base de simulation financière communiquée aux candidats et tiennent lieu de DQE. Leur chiffrage est utilisé pour la note de prix ; leur réponse qualitative est évaluée dans les critères techniques ou de qualité auxquels elle se rattache.

- Utiliser exclusivement les prix, remises, forfaits et conditions tarifaires du BPU.
- Inclure tous les composants, licences, abonnements, accessoires et services indispensables au fonctionnement complet de la solution décrite.

- Ne pas modifier les hypothèses, quantités, durées ou niveaux de service fixés par la CAIH.
- Ne remettre aucun DQE distinct ou complémentaire, sauf document expressément publié comme tel dans une modification du DCE.

Les éléments de prix non présents au DQE feront l'objet d'une évaluation en coût total, selon les modalités prévues par le règlement de la consultation.

8. Proposition de financement pour les lots 1 à 4

Pour les lots 1, 2, 3 et 4, le candidat remet obligatoirement une proposition de financement portée par un organisme financier tiers, pour une durée de trois ou cinq ans. Elle couvre les équipements et matériels, les droits d'usage des logiciels, les abonnements et les services associés.

- La proposition est remise dans un document distinct du BPU et des études de cas.
- Elle ne constitue ni une variante ni une prestation supplémentaire éventuelle.
- Elle précise notamment l'organisme financier, les durées, l'assiette finançable, les échéances, le taux ou son mode de détermination, le coût total indicatif, les frais et les principales conditions contractuelles.
- Les coûts du financement ne sont pas intégrés à la note de prix. Le recours au financement demeure facultatif pour chaque bénéficiaire pendant l'exécution.

9. Maintenance et niveaux de service

Sauf dérogation explicitement identifiée, les règles de maintenance, MCO, MCS, support, garantie, réassurance constructeur ou éditeur, reporting, réversibilité et transférabilité sont définies dans le CCTP commun, le CCAP et les pièces financières. Les CCTP de lot n'en précisent que les contraintes techniques particulières.

- Niveaux commandables du socle commun : GTR 4 heures maximum H24/7 ou GTR J+1 en heures ouvrées, 5 jours sur 7.
- Lots 2 et 4 : GTI à distance de 30 minutes maximum H24/7 pour les périmètres critiques identifiés au bon de commande.
- Lot 6 uniquement : délai maximal de 16 heures ouvrées pour le début des expertises critiques en urgence, selon les conditions du DCE.

10. Points de vigilance avant dépôt

- ☐ Dossier distinct, complet et clairement nommé pour chaque lot.
- ☐ Pour le lot 2 : réponse complète au lot 1, au lot 2, aux deux BPU et aux CRT associés.
- ☐ Pour le lot 4 : réponse complète au lot 3, au lot 4, aux deux BPU et aux CRT associés.
- ☐ BPU intégralement renseigné, sans suppression de ligne ni modification de structure.
- ☐ CRT commun et CRT du lot, complétés dans leur format d'origine.
- ☐ Selon les lots, Étude de cas obligatoire intégralement traitée et chiffrée.
- ☐ Proposition de financement distincte pour les lots 1 à 4.
- ☐ Preuves techniques précisément indexées et accessibles sans authentification externe.
- ☐ Absence de macros et respect des formats de fichiers autorisés.
- ☐ Cohérence globale des produits, références, licences, prix, performances, niveaux de service et réserves.

11. Questions et dépôt des offres

Les questions sont adressées exclusivement sur le profil d'acheteur dans le délai fixé par le règlement de la consultation et l'avis de marché. Les dates et heures opposables sont celles publiées sur le profil d'acheteur.

Les offres sont transmises exclusivement par voie électronique sur PLACE. En cas d'envois successifs, seul le dernier pli complet reçu avant la date et l'heure limites est retenu.

12. Synthèse pratique

1. Identifier le lot et, le cas échéant, son socle Essentiel.
2. Lire d'abord le RC et le CCTP commun, puis le CCTP du lot.
3. Répondre au CRT ligne par ligne avec des preuves précises.
4. Renseigner intégralement le BPU.
5. Traiter et chiffrer l'étude de cas, qui tient lieu de DQE.
6. Joindre la proposition de financement pour les lots 1 à 4.
7. Contrôler la cohérence de toutes les pièces avant dépôt sur PLACE.